

625 W. Illinois Ave., Aurora IL 60506
Tél. : (630) 906-1980 - Télécopie : (630) 906-1982
www.butterfieldcolor.com

CETTE FDS EST CONFORME À 29 CFR 1910.1200 (NORME SUR LA COMMUNICATION DES DANGERS)

Section 1 Identification

IDENTIFICATION DU PRODUIT : Détachant liquide transparent
EMPLOIS DU PRODUIT : Agent anti-adhérent

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ : Butterfield Color®
ADRESSE DE LA SOCIÉTÉ : 625 W Illinois Ave
VILLE : Aurora, IL 60506
TÉLÉPHONE DE LA SOCIÉTÉ : 1-630-906-1980
NUMÉROS D'URGENCE : CHEMTREC : 1-800-424-9300 (ÉTATS-UNIS)
CANUTEC : 1-613-996-6666 (CANADA)

Section 2, Identification des dangers**Danger****2.1 MENTIONS DE DANGER : (CAT = Catégorie de dangers)**
H1xx = Généraux, H2xx = Physiques, H3xx = Santé, H4xx = Environnement

- H226 Liquide combustible (Amérique du Nord); Liquide et vapeurs inflammables (ailleurs). (CAT : 3)
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. (CAT : 1)
H315 Provoque une irritation cutanée. (CAT : 2)
H320 Provoque une irritation des yeux. (CAT : 2)
H335 Provoque une irritation des yeux. (CAT : 3)
H336 Peut provoquer somnolence ou des vertiges. (CAT : 3)
H402 Nocif pour les organismes aquatiques. (CAT : 3)

2.2 CONSEILS DE PRUDENCE :**P1xx = Généraux, P2xx = Prévention, P3xx = Intervention, P4xx = Stockage, P5xx = Élimination**

- P264 Se laver soigneusement à l'eau et au savon après manipulation.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+310 EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P302+352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver à l'eau et au savon.
P304+340 EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+351+338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P331 Ne PAS faire vomir.
P332+313 En cas d'irritation cutanée : Demander un avis médical/consulter un médecin.

| | |
|-----------|---|
| P337+313 | Si l'irritation des yeux persiste, demander un avis médical/consulter un médecin. |
| P361 | Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. |
| P363 | Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. |
| P403+P233 | Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. |
| P405 | Garder sous clé. |
| P501 | Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales. |

VOIR LES DONNÉES TOXICOLOGIQUES AUX SECTIONS 8, 11 ET 12.

Section 3, Composition / information sur les composants

| SUBSTANCE | N° CAS | N° EINECS | % PDS |
|-----------------------------|---------------|------------------|--------------|
| Essence minérale inodore | 64742-48-9 | 265-200-4 | 60-95 |
| Non volatile non dangereuse | Exclusif | - | 0-30 |

COMPOSANTS À L'ÉTAT DE TRACES : Les composants à l'état de traces (le cas échéant) sont présents à une concentration < 1 % (< 0,1 % pour les cancérigènes potentiels, toxines pour la reproduction, mutagènes pour les voies respiratoires et sensibilisants). Aucun des composants à l'état de traces ne contribue à des dangers importants supplémentaires aux concentrations susceptibles d'être présentes dans ce produit. Toute l'information pertinente sur les dangers a été fournie dans ce document, conformément aux dispositions de la norme fédérale de l'OSHA (29 CFR 1910.1200), des normes équivalentes des États américains et de la norme canadienne du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (RPC 4).

Section 4, Premiers soins

4.1 SYMPTÔMES/EFFETS LES PLUS IMPORTANTS, AIGUS ET RETARDÉS :

Voir les symptômes et effets aigus et chroniques en Section 11.

4.2 CONTACT AVEC LES YEUX :

Rincer les yeux abondamment avec de l'eau pendant 15 minutes et consulter un médecin.

4.4 CONTACT AVEC LA PEAU :

En cas de contact avec la peau, enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver soigneusement à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

4.5 INHALATION :

Après une exposition importante aux vapeurs, transporter la victime à l'air frais. Si la respiration est laborieuse, administrer de l'oxygène. En cas d'arrêt respiratoire, une personne qualifiée devra immédiatement pratiquer la respiration artificielle. En cas d'arrêt cardiaque, une personne qualifiée devra immédiatement pratiquer la réanimation cardiopulmonaire (RCP).

4.6 INGESTION :

Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. CONSULTER IMMÉDIATEMENT UN MÉDECIN
Ne PAS administrer de liquides à une personne qui est inconsciente ou a des convulsions.

Section 5, Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1 MESURES DE PRÉVENTION DES INCENDIES ET DES EXPLOSIONS :

PAS de flammes nues, PAS d'étincelles et ne PAS fumer. Au-dessus du point d'éclair, utiliser un circuit fermé, une ventilation, du matériel électrique et un éclairage antidéflagrants.

5.2 AGENTS EXTINCTEURS APPROPRIÉS (ET INAPPROPRIÉS) :

Poudre extinctrice, mousse AFFF, dioxyde de carbone.

5.3 ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION SPÉCIAUX ET PRÉCAUTIONS SPÉCIALES POUR LES POMPIERS :

Un jet d'eau peut s'avérer inefficace sur le feu mais peut protéger les pompiers et refroidir les récipients fermés. Si de l'eau est utilisée, l'appliquer en brouillard. Ne pas entrer dans un espace fermé en feu sans une tenue de feu complète (casque avec écran facial, imperméable de feu, gants et bottes).

5.4 DANGERS SPÉCIFIQUES DE LA SUBSTANCE ET PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX : COMBUSTIBLE!

Isoler des oxydants, de la chaleur et des flammes nues. Les récipients hermétiques exposés à une chaleur extrême présentent un risque d'explosion. L'application sur des surfaces chaudes suppose des précautions particulières. Récipient vide très dangereux! Respecter toutes les précautions figurant sur l'étiquette!

Section 6, Mesures à prendre en cas de déversements accidentels

6.1 PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION ET MESURES D'URGENCE :

Tenir le personnel non protégé à l'écart. Aérer la zone de déversement. Supprimer toutes les sources d'inflammation. Appareil respiratoire à filtre pour vapeurs organiques.

6.2 PRÉCAUTIONS RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT :

Empêcher l'écoulement dans les égouts d'eaux pluviales et les rigoles menant à des cours d'eau.

6.3 MÉTHODES ET MATÉRIAUX POUR L'ISOLATION ET LE NETTOYAGE :

Interrompre le déversement à la source. Endiguer et contenir. Absorber le liquide restant avec du sable ou un matériau absorbant inerte.

Section 7, Manutention et stockage

7.1 PRÉCAUTIONS RELATIVES À LA SÉCURITÉ DE MANUTENTION :

Isoler des oxydants, de la chaleur, des étincelles, des équipements électriques et des flammes nues. Utiliser uniquement avec une aération suffisante. Éviter de respirer les vapeurs ou brouillards de produit. Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau. Porter les lunettes de sécurité ou un masque facial conformes aux normes OSHA. Consulter le fournisseur d'équipement de sécurité. Porter des lunettes de sécurité, un masque facial, des gants, un tablier et des chaussures imperméables au produit. Laver les vêtements avant réutilisation. Éviter la chute libre du liquide. Mettre les récipients à la terre durant le transfert. Ne pas découper au chalumeau, scier, percer, braser ni souder. Récipient vide très dangereux! Respecter toutes les précautions figurant sur l'étiquette!

7.2 CONDITIONS DE SÉCURITÉ DE STOCKAGE, Y COMPRIS LES INCOMPATIBILITÉS :

Isoler des oxydants forts. Maintenir le récipient fermé de manière étanche et verticalement lorsqu'il n'est pas utilisé pour éviter les fuites.

7.3 AUTRE QUE VRAC : RÉCIPIENTS :

Entreposer les récipients dans un endroit frais et sec, à l'abri du soleil, des sources de forte chaleur ou des risques de gel. La substance doit être entreposée dans des récipients secondaires ou dans une zone endiguée, s'il y a lieu. Entreposer les récipients à l'écart des substances chimiques incompatibles (voir Section 10 Stabilité et réactivité). Afficher une mise en garde et des panneaux « INTERDIT DE FUMER » comme il se doit dans les zones de stockage et d'utilisation. Les récipients vides doivent être manipulés avec précaution. Ne jamais stocker de denrées alimentaires ou d'eau potable dans des récipients qui ont contenu ce produit.

7.4 MESURES DE PRÉCAUTION DURANT L'ENTRETIEN DE MATÉRIEL CONTAMINÉ :

Suivre les directives de la Section 6 (Mesures à prendre en cas de déversements accidentels). Vérifier que le matériel d'application est étiqueté et verrouillé de façon sécuritaire. Toujours utiliser ce produit dans des zones qui présentent une aération suffisante. Recueillir tous les liquides de rinçage et les éliminer conformément aux procédures fédérales, provinciales ou locales en vigueur.

7.5 AVERTISSEMENT CONCERNANT LES RÉCIPIENTS VIDES :

Les récipients vides peuvent conserver des résidus et peuvent être dangereux. Ne pas tenter de remplir ou de nettoyer les récipients sans directives appropriées. Les fûts vides doivent être complètement vidangés et entreposés de façon sécuritaire jusqu'à ce qu'ils soient remis en état ou éliminés comme il se doit. Le recyclage, la récupération ou l'élimination des récipients vides doivent être assurés par des entreprises qualifiées ou licenciées comme il se doit en conformité avec les réglementations en vigueur.

NE PAS METTRE SOUS PRESSION, COUPER, SOUDER, BRASER, PERCER, MEULER OU EXPOSER DE TELS RÉCIPIENTS À LA CHALEUR, FLAMMES, ÉTINCELLES, ÉLECTRICITÉ STATIQUE OU AUTRES SOURCES D'INFLAMMATION. ILS PEUVENT ÉCLATER ET PROVOQUER DES BLESSURES OU LA MORT

Section 8, Contrôles de l'exposition / protection individuelle

8.1 LIMITES D'EXPOSITION :

| SUBSTANCE | N° CAS | N° EINECS | TWA (OSHA) | TLV (ACGIH) |
|-----------------------------|------------|-----------|------------|-------------|
| Essence minérale inodore | 64742-48-9 | 265-200-4 | 500 ppm | 100 ppm |
| Non volatile non dangereuse | Exclusif | - | Non connu | Non connu |

Ce produit ne contient aucun polluant atmosphérique dangereux (HAP) EPA dans des quantités > 0,1 %.

8.2 CONTRÔLES D'INGÉNIERIE APPROPRIÉS :

CONTRÔLES DE L'EXPOSITION RESPIRATOIRE

Un programme de protection respiratoire conforme aux exigences OSHA 29 CFR 1910.134 et ANSI Z86.2 ou à la norme européenne EN 149 devra être mis en œuvre dès lors que les conditions sur le lieu de travail justifient l'utilisation d'un appareil respiratoire.

ACCÈS D'URGENCE OU PLANIFIÉ SOUS DES CONCENTRATIONS INCONNUES OU DES CONDITIONS PRÉSENTANT UN DANGER IMMÉDIAT POUR LA VIE OU LA SANTÉ (DIVS)

Appareil respiratoire autonome à masque complet et pression positive; ou Appareil respiratoire autonome à masque complet et pression positive avec un appareil respiratoire autonome auxiliaire à masque complet et pression positive.

VENTILATION

ASPIRANTE LOCALE : Nécessaire MÉCANIQUE (GÉNÉRALE) : Acceptable

SPÉCIALE : Néant AUTRE : Néant

Voir les détails dans le document de l'ACGIH « Industrial Ventilation, A Manual of Recommended Practices », dernière édition.

8.3 MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLE TELLES QUE LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE :

PROTECTIONS INDIVIDUELLES :

Porter les lunettes de sécurité ou un masque facial conformes aux normes OSHA. Consulter le fournisseur d'équipement de sécurité. Porter des lunettes de sécurité, un masque facial, des gants, un tablier et des chaussures imperméables au produit. Laver les vêtements avant réutilisation.

PRATIQUES DE TRAVAIL ET D'HYGIÈNE :

Prévoir des bassins oculaires et des douches de sécurité facilement accessibles. Se laver à la fin de chaque journée de travail et avant de manger, de fumer ou d'utiliser la toilette. Enlever rapidement les vêtements contaminés. Détruire les articles en cuir contaminés. Laver ou jeter les vêtements contaminés.

Section 9, Propriétés physiques et chimiques

| | |
|--|---|
| APPARENCE : | Liquide incolore |
| ODEUR : | Légère |
| SEUIL OLFACTIF : | Non disponible |
| pH (neutralité) : | Non disponible |
| POINT DE FUSION/POINT DE CONGÉLATION : | Non disponible |
| PLAGE D'ÉBULLITION (P.I., 50 %, point sec) : | 171, 190, 204 °C*/340, 374, 400 °F* (* = point final) |
| POINT D'ÉCLAIR (MÉTHODE D'ESSAI) : | 52 °C / 127 °F (TCC) |
| TAUX D'ÉVAPORATION (acétate de butyle = 1) : | Sans objet |
| CLASSE D'INFLAMMABILITÉ : | Classe II |
| LIMITE INFÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR (% vol.) : | 0,95 |
| LIMITE SUPÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR (% vol.) : | Non disponible |
| TENSION DE VAPEUR (mmHg) à 20 °C | 0,849 |
| DENSITÉ DE VAPEUR (air = 1) : | 5,2 |
| DENSITÉ À 20/20 °C : | |
| MASSE VOLUMIQUE : | 0,771 |

| | |
|--|--------------------------------------|
| DENSITÉ (eau = 1) | 0,772 |
| LIVRES/GALLONS : | 6,432 |
| SOLUBILITÉ DANS L'EAU : | Négligeable |
| COEFFICIENT DE PARTAGE (n-octane/eau) : | Non disponible |
| TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION : | 260 °C / 500 °F |
| TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION : | Non disponible |
| COV (>5,28 g/l) : | 99,0 % vol. / 762,3 g/l / 6,3 lb/gal |
| COV TOTAUX* : | 99,0 % vol. / 762,3 g/l / 6,3 lb/gal |
| COV NON EXEMPTÉS* : | 99,0 % vol. / 659,0 g/l / 5,5 lb/gal |
| POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES DANGEREUX : | 0,0 % pds / 0,0 g/l / 0,000 lb/gal |
| PRESSION COV NON EXEMPTÉS (mmHg à 20 °C) : | 0,0 |
| VISCOSITÉ à 20 °C (ASTM D445) : | Non disponible |

* Suivant CARB (règles du California Air Resources Board).

Section 10, Stabilité et réactivité

10.1 RÉACTIVITÉ ET STABILITÉ CHIMIQUE :

Stable sous des conditions normales, pas de réaction dangereuse si tenu à l'écart de substances incompatibles.

10.2 RISQUE DE RÉACTIONS DANGEREUSES ET CONDITIONS À ÉVITER :

Isoler des oxydants, de la chaleur et des flammes nues.

10.3 MATÉRIAUX INCOMPATIBLE :

Réagit avec les oxydants forts, provoquant un danger d'incendie et d'explosion.

10.4 PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX :

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone produits par la combustion.

10.5 POLYMÉRISATION DANGEREUSE :

Ne se produit pas.

Section 11 - Données toxicologiques

11.1 DANGERS AIGUS :

11.11 CONTACT AVEC LES YEUX ET LA PEAU :

Irritation primaire de la peau, délipidation, dermatite. Irritation primaire des yeux, rougeur, larmolement, trouble de la vision. Le liquide peut irriter les yeux. Se laver avec soin après manipulation.

11.12 INHALATION :

Anesthésique. Irrite les voies respiratoires. La surexposition aiguë peut provoquer une dépression grave du système nerveux. Vapeur nocive.

11.13 INGESTION :

RISQUE D'ASPIRATION! Nocif ou mortel en cas d'ingestion. Ne PAS faire vomir. Si un vomissement spontané se produit, tenir la tête de la victime plus bas que la taille pour empêcher l'aspiration. L'ingestion peut provoquer irritation abdominale, nausée, vomissement et diarrhée. Les symptômes de pneumonie chimique peuvent ne pas apparaître avant quelques jours.

11.2 DANGERS/PROBLÈMES SOUS-CHRONIQUES AGGRAVÉS

TROUBLES MÉDICAUX AGGRAVÉS PAR L'EXPOSITION :

Les affections préexistantes de tout organe cible indiqué dans ce document peuvent être aggravées par une surexposition par les voies de pénétration de ce produit. Les personnes souffrant de ces affections doivent éviter d'utiliser ce produit.

11.3 DANGERS CHRONIQUES :

11.31 CANCER, TROUBLES DE LA REPRODUCTION ET AUTRES DANGERS CHRONIQUES :

Ce produit ne contient aucun cancérigène répertorié par CIRC, NTP, NIOSH, OSHA ou ACGIH, à ce jour, à une teneur supérieures ou égale à 0,1 %.

11.32 ORGANES CIBLES : Peut provoquer des lésions des organes cibles, au vu des données sur l'animal.

11.33 PROPRIÉTÉ IRRITANTE : Irrite les tissus contaminés.

11.34 SENSIBILISATION : Aucun composant n'est un irritant connu.

11.35 MUTAGÉNICITÉ : Aucun effet mutagène connu observé sur les personnes.

11.36 EMBRYOTOXICITÉ : Aucun effet embryotoxique connu observé sur les personnes.

11.37 TÉRATOGENICITÉ : Aucun effet tératogène connu observé sur les personnes.

11.38 TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION : Aucun effet connu sur la reproduction observé sur les personnes.

Un AGENT MUTAGÈNE est une substance qui provoque des changements permanents du matériel génétique (ADN) tels que ces mutations se propageront à travers les générations. Une EMBRYOTOXINE est une substance qui provoque des lésions à un embryon durant son développement (tel que durant les 8 premières semaines de gestation chez les personnes), mais sans que ces dommages se propagent aux générations suivantes. Un AGENT TÉRATOGENÈ est une substance qui provoque des lésions à un fœtus en gestation mais sans que ces dommages se propagent aux générations suivantes. Un AGENT TOXIQUE POUR LA REPRODUCTION est toute substance qui entrave d'une quelconque façon le processus de reproduction.

11.4 DONNÉES SUR LA TOXICITÉ POUR LES MAMMIFÈRES

Aucune information sur les mammifères n'est disponible pour ce produit.

Section 12, Données écologiques

12.1 TOUTES LES PRATIQUES DE TRAVAIL DOIVENT VISER À ÉLIMINER TOUTE CONTAMINATION DE L'ENVIRONNEMENT.

12.2 EFFET DE LA SUBSTANCE SUR LES PLANTES ET LES ANIMAUX :

Ce produit peut être nocif ou mortel pour la flore et la faune en cas de diffusion dans l'environnement. Se reporter à la Section 11 (Données toxicologiques) pour plus de renseignements sur les effets des composants de ce produit sur l'animal en laboratoire.

12.3 EFFET DE LA SUBSTANCE SUR LES ORGANISMES AQUATIQUES :

Aucune information sur l'environnement aquatique n'est disponible pour ce produit. Les effets de la substance sur l'environnement n'ont pas été suffisamment étudiés.

12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL

Ce produit est un liquide mobile.

12.5 DÉGRADATION

Ce produit est partiellement biodégradable.

12.6 ACCUMULATION

La bioaccumulation de ce produit n'a pas été déterminée.

Section 13, Données sur l'élimination du produit

La production de déchets devra être évitée ou minimisée autant que possible. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise agréée d'élimination des déchets. Ne pas éliminer les déchets non traités dans les égouts sauf en totale conformité avec toutes les exigences réglementaires en vigueur. Les déchets d'emballages doivent être recyclés.

L'incinération ou la mise en décharge ne devront être envisagés que si le recyclage n'est pas possible. Ce produit et son emballage doivent être éliminés d'une façon sécuritaire. Faire preuve de précaution pour manipuler les récipients vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les récipients vides et leurs emballages peuvent conserver certains résidus de produit. La vapeur de certains résidus de produit peuvent créer une atmosphère très inflammable ou explosive dans le récipient. **NE PAS METTRE SOUS PRESSION, COUPER, SOUDER, BRASER, PERCER, MEULER OU EXPOSER LES RÉCIPIENTS USAGÉS À LA CHALEUR, FLAMMES, ÉTINCELLES, ÉLECTRICITÉ STATIQUE OU AUTRES SOURCES D'INFLAMMATION.**

ILS PEUVENT ÉCLATER ET PROVOQUER DES BLESSURES OU LA MORT Éviter la dispersion du produit déversé, son ruissellement et son contact avec la terre, des cours d'eau, des écoulements et des égouts. Le traitement, l'utilisation ou la contamination peuvent changer les exigences d'élimination des déchets. Ne pas éliminer dans la terre, des eaux de surface ni des collecteurs d'eaux pluviales. Les déchets peuvent être recyclés ou éliminés conformément à la réglementation en vigueur. Les grandes quantités doivent être recueillies pour être réutilisées ou confiées à un transporteur agréé de déchets dangereux en vue de leur élimination.

TOUTE ÉLIMINATION DOIT ÊTRE CONFORME À TOUTES LES RÉGLEMENTATION FÉDÉRALES, PROVINCIALES ET LOCALES. EN CAS DE DOUTE, COMMUNIQUER AVEC LES AUTORITÉS COMPÉTENTES. CARACTERISTIQUE EPA : D001

Section 14, Informations relatives au transport

POLLUANT MARIN : Non

NOM D'EXPÉDITION DOT / TMD : AUTRE QUE VRAC : Non réglementé

ÉTIQUETTE DE FÛT : Néant (Liquide combustible)

IATA / ICAO : UN1993, (contient : Distillats de pétrole), 3, PG-III

IMO / IMDG : UN1993, (contient : Distillats de pétrole), 3, PG-III

NUMÉRO DE GUIDE D'INTERVENTION D'URGENCE : 128

Section 15, Informations sur la réglementation

15.1 RÉGLEMENTATION EPA :

DANGERS SARA SECTION 311/312 : Aigus pour la santé, incendie

Tous les composants de ce produit figurent sur la liste TSCA.

Ce produit ne contient aucune substance d'usage restreint en vertu de SARA Title III, Section 313 dans des quantités supérieures ou égales à 1 %.

15.2 RÉGLEMENTATIONS DES ÉTATS :

CE PRODUIT EST CONFORME AUX EXIGENCES D'AQMD RULE 443.1 DU SUD DE LA CALIFORNIE ET AUTRES RÉGLEMENTATIONS SIMILAIRES

CALIFORNIA SAFE DRINKING WATER & TOXIC ENFORCEMENT ACT (PROPOSITION 65) :

Ce produit ne contient aucune substance déclarée cancérigène ou toxiques pour la reproduction par l'État de Californie.

15.3 RÉGLEMENTATIONS INTERNATIONALES :

Les composants identifiés de ce produit sont répertoriés dans les inventaires de produits chimiques des pays suivants :

Australie (AICS), Canada (LIS ou LES), Chine (IECSC), Europe (EINECS, ELINCS), Japon (METI/CSCL, MHLW/ISHL), Corée du Sud (KECI), Nouvelle-Zélande (NZIoC), Philippines (PICCS), Suisse (SWISS), Taïwan (NECSI), États-Unis (TSCA).

15.4 CANADA : SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES MATIÈRES DANGEREUSES UTILISÉES AU TRAVAIL (SIMDUT)

B3 : Liquide combustible.

D2B : Irrite les yeux et la peau.

Ce produit a été classé suivant les critères de risques du Règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la FDS contient tous les renseignements requis par le RPC.

Section 16, Autres informations

16.1 CLASSES DE DANGER :

SANTÉ (NFPA) : 0, SANTÉ (HMIS) : 1, INFLAMMABILITÉ : 2, DANGER PHYSIQUE : 0

(La classe de protection individuelle doit être fournie par l'utilisateur en fonction des conditions d'utilisation.)

Cette information est destinée exclusivement à une utilisation par des personnes formées aux systèmes de classification des dangers NFPA et HMIS.

16.2 FORMATION DU PERSONNEL

Voir les mentions de danger et conseils de prudence à la Section 2. Le personnel devra être informé de tous les dangers présentés par cette matière (énoncés dans cette FDS) avant de la manipuler.

16.3 DATE DE RÉVISION DE LA FDS : 17/06/2015

Avis :

Butterfield Color, Inc. décline expressément toutes les garanties explicites ou implicites de qualité marchande et d'adaptation à un emploi particulier concernant le produit ou l'information fournie aux présentes et ne saurait en aucun cas être tenue responsable de dommages indirects ou consécutifs. Toute l'information figurant aux présentes s'appuie sur des données obtenues auprès de fabricants ou de sources techniques reconnues. Bien que l'information soit présumée exacte, nous n'offrons aucune assertion quant à leur exactitude ou leur exhaustivité.

Les conditions d'utilisation échappent à notre contrôle, c'est pourquoi les utilisateurs ont pour responsabilité de vérifier les données sous leurs propres conditions d'exploitation afin de déterminer si le produit convient à leurs objectifs particuliers et ils assument tous les risques liés à leur manipulation et leur élimination du produit. Les utilisateurs assument également tous les risques concernant la publication ou l'utilisation des renseignements contenus aux présentes, ou la foi qui leur est accordée.

Ces renseignements portent uniquement sur le produit désigné aux présentes et ne porte pas sur son utilisation en combinaison avec tout autre matériau ou procédé.

Préparé par : HS&E Compliance Resources